



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 2 avril 2013

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre chargé des Transports, de la Mer et de
la Pêche
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : demande de gratuité de l'autoroute A 89/A 72
entre La Montagne thiernoise et Clermont-Ferrand
Nos réf : JB344/4534

Monsieur le Ministre,

Vous connaissez mon implication sur les questions de transport dans les grands débats nationaux, comme au niveau régional en Auvergne.

Aussi, c'est en toute conscience que j'attire votre attention sur les coûts importants supportés par les usagers des autoroutes dans notre pays, désormais sans lien avec l'amortissement des investissements passés et les coûts d'exploitation réels. Depuis la privatisation à vil prix du réseau en 2005, les contrats de concession validés par l'Etat offrent toujours les mêmes garanties de valorisation financière pour les sociétés concessionnaires. Faut-il rappeler que depuis 2005, ce sont plus de 5 milliards d'euros qui ont été versés aux actionnaires de l'ensemble des groupes, faisant de la rente autoroutière le pilier de la stratégie financière de ces groupes ? La stratégie d'intégration fiscale, qui permet à l'entreprise mère de diminuer son résultat fiscal du coût de l'endettement de ses filiales, vient également renforcer cette dérive en permettant de déduire des sommes considérables dues au Trésor public.

Sur certains tronçons, comme celui de l'autoroute A89-A72, situé entre la gare de péage Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Ferrand, les usagers demandent la gratuité et le gel transitoire des tarifs au regard de ce qu'ils considèrent à juste titre comme un véritable « racket » financier au service des actionnaires des sociétés concessionnaires. Ainsi, sur ce tronçon concédé aux Autoroutes du Sud de la France, la hausse des tarifs en 2012 a été de + 5 % entre Thiers-Est et les Martres d'Artière.

Comme vous le savez, ce tronçon autoroutier a été concédé aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) appartenant au groupe VINCI Autoroutes. Ce groupe a réalisé un résultat net de 627 millions d'euros pour l'année 2009, 837 millions d'euros pour l'année 2010, 788 millions d'euros pour l'année 2011 et 787 millions d'euros pour l'année 2012.

Pour l'ensemble de ses activités, le groupe VINCI, valeur du CAC 40, a réalisé en 2010 un résultat net de 1,7 milliards d'euros, 1, 9 milliards d'euros en 2011 puis en 2012. Tous les rapports financiers du groupe démontrent, année après année, le choix de conforter les dividendes versés aux actionnaires. Il a versé en 2010 l'équivalent de 1,67 euros par action de dividende, soit plus de 900 millions d'euros ! Et en 2011 et 2012, le dividende versé atteignait 1,77 euros par action. Bien entendu, la communication institutionnelle de VINCI Autoroutes met en parallèle les nouveaux investissements réalisés sur le réseau pour tenter d'atténuer cette politique outrageusement favorable aux détenteurs des capitaux, tout en réaffirmant dans son « guide de l'actionnaire », disponible sur Internet, ses motivations financières : « *cette augmentation est en ligne avec la politique menée depuis plusieurs années, qui consiste à redistribuer 50 % du résultat net (part du groupe)* ».

... / ...

A deux reprises déjà, en 2011, j'avais alerté le précédent Ministre chargé des Transports sur les tarifs pratiqués sur ce segment d'autoroute au regard de son ancienneté, mais aussi de l'automatisation quasi-totale des gares de péage.

Dans le même temps, les usagers des secteurs de Thiers et d'Ambert démontraient qu'ils refusaient ce « racket financier » jouant contre l'intérêt général des populations de ces bassins en difficulté, en demandant un blocage des tarifs transitoire avant d'envisager la gratuité sur ce tronçon. Plus de 2 000 signataires, usagers de l'autoroute, ont validé une première pétition pour une autoroute A89 sans péage. Un comité d'usagers vient de se créer pour soutenir et amplifier les actions pour faire aboutir cette revendication légitime. S'appuyant à la fois sur les résultats financiers du groupe, les caractéristiques des usagers du tronçon et l'iniquité difficilement compréhensible au regard de la gratuité assurée sur d'autres itinéraires similaires du département, le collectif a décidé de poursuivre sa mobilisation.

Pour ce tronçon amorti depuis longtemps, ils soulignent avant tout la nécessité de prendre en considération l'attractivité nouvelle entre l'agglomération clermontoise et l'Est du département. L'enjeu est en effet essentiel si l'on souhaite trouver un nouvel équilibre en matière de développement territorial entre les territoires du département.

Comme je l'ai fait le 17 décembre dernier, ils ont demandé l'organisation d'une table ronde rassemblant les usagers, les collectivités territoriales, mais aussi les représentants de l'Etat et la société concessionnaire, pour faire part de leurs propositions afin d'envisager de façon concrète les possibilités d'une gratuité sur ce tronçon.

Ce constat local fait bien entendu écho aux récentes enquêtes sur la stratégie financière et fiscale des sociétés concessionnaires. Après la Cour des Comptes en 2008, des publications récentes viennent conforter le sentiment des usagers d'être des victimes de choix politiques qui dédouanent les sociétés d'autoroute de leur responsabilités à l'égard des usagers et de l'Etat.

Les réponses apportées par le groupe Vinci Autoroutes sont d'ailleurs identiques aux précédentes, la société concessionnaire se repliant derrière le contrat de concession validé par l'Etat et placé sous son contrôle. Quant à l'augmentation régulière des tarifs des péages, le groupe précise qu'elles résultent de la stricte application « *de l'article 25 du cahier des charges annexé* » au même contrat ». Vinci remet enfin systématiquement en avant l'argumentation selon laquelle les hausses des tarifs serviraient « *à financer la construction de la section Balbigny – La Tour de Salvagny* ». Une argumentation qui relève de la fantaisie au regard des capacités d'investissement du groupe. Seule la politique financière de l'entreprise vient justifier de telles hausses pour les péages, pour servir toujours plus les exigences des actionnaires !

Devant l'absence de prise en compte réelle des besoins des habitants des territoires concernés, vous comprendrez que j'apporte une nouvelle fois mon soutien au développement de leurs prochaines initiatives.

D'ores et déjà, des actions « coup de poing » sur les sorties autoroutières concernées sont envisagées. Le « collectif autoroute » prévoit également de mener une véritable concertation avec les acteurs économiques du territoire, ainsi que les collectivités territoriales, pour appuyer et affiner leurs demandes.

Ne doutant pas de votre implication sur ce dossier, et dans l'attente de propositions concrètes pour examiner la situation réelle de ce tronçon, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE